

Conseil d'Ecole du RPI NOAILHAC-LAGLEYGEOLLE

Vendredi 10 novembre 2023

Présents :

Les enseignants Mr. Arnaud LAURENSOU (Noailhac), Mme Hélène LAURENSOU (Lagleygeolle)

La représentante des Parents d'Elèves de Lagleygeolle : Mme Nathalie Zaborski

Les représentantes des Parents d'Elèves de Noailhac : Mme Honorine Mazur et Mme Elorie Merpillat

Les représentants de la Mairie de Noailhac : Mme la maire Caroline DU MAS DE PAYSAC et Mr. Mickael COUPE

Les représentants de la Mairie de Lagleygeolle Mr le maire Laurent BRESSY, Mme Véronique Bressy et Mme Chantal ROCHE

La DDEN de Lagleygeolle : Mme Hélène BRUNERIE

Excusés :

Le représentant de la Mairie de Noailhac : Mr. Dominique ANTONI

Le représentant de la Mairie de Lagleygeolle : Mr Jérôme SOULETIE

La représentante des Parents d'Elèves de Lagleygeolle : Mme Nathalie BONNAN

Le DDEN de Noailhac : Mr RIBIERE Bruno

Début de séance : 18h35

Ordres du jour :

1/ Tour de table-résultats des élections :

Présentation des nouvelles représentantes des parents d'élèves.

Madame Carole Bernical remplace Madame Laurensou les vendredis. Elle est à mi-temps à l'école de Marcillac la Croze. Madame Virginie Roubinet assure les décharges des deux directions 6 jeudis dans l'année.

2/ Organisation des écoles :

Il est rajouté au règlement intérieur que l'entrée et la sortie de classe se fait par le portail de devant pour l'école de Noailhac. De plus le devant de la mairie n'est pas une aire de jeux.

Un nouveau règlement de la garderie à Lagleygeolle est prévu.

Effectifs actuels :

Noailhac : 3 PS- 4MS – 4GS -6 CP = 17 élèves

Lagleygeolle : 5 CE1 – 6 CE2 – 6 CM1 – 3 CM2 = 20 élèves

Effectifs prévisionnels rentrée 2024 :

Noailhac : 4 PS – 3MS – 5 GS – 3 CP = 15 élèves

Lagleygeolle : 6 CE1 – 5 CE2 – 6 CM1 – 6 CM2 = 23 élèves

Les élèves de CP, CE1 et CM1 ont passé les évaluations nationales en première période. De très bons résultats en CP et CE1. C'était la première fois qu'il y avait des évaluations en CM1. De bons résultats dans l'ensemble même s'ils sont un peu plus faibles que prévus « en constituants de la phrase, en vocabulaire et en résolution de problème ». Pour le reste, de très bons résultats.

2/ Santé et sécurité :

Les exercices d'alerte incendie et intrusion attentat ont eu lieu dans les deux écoles au mois d'octobre.

Il est rappelé aux parents de Noailhac de ne pas se garer sur les emplacements des bus afin de ne pas gêner la circulation et de ne pas mettre en danger les enfants montant ou descendant des bus. De même il est important que les parents surveillent bien les enfants après la sortie des classes compte tenu du nombre de voitures qui circulent.

Les enseignants rappellent que les parents ne doivent pas monter dans le bus ou rentrer dans la cour de la garderie pour interpellé un autre élève même si celui-ci a été désagréable avec leur enfant. Pour tout problème, il convient de prendre contact avec les enseignants ou avec le personnel communal si l'incident a eu lieu sur le temps de cantine ou de garderie afin de ne pas envenimer les choses.

Les deux écoles adhèrent au programme Phare contre le harcèlement. Les municipalités souhaiteraient que leur personnel soit également formé à ce programme.

3/ Sorties et activités :

La classe de Lagleygeolle adhère à l'union sportive (USEP) comme tous les ans, les cotisations sont payées par la coopérative. Elles s'élèvent à 159euros pour cette année.

La coopérative est alimentée par les cotisations des parents d'élèves et une subvention de la mairie de Lagleygeolle.

La classe s'est rendue au stade de Malemort afin de participer à une initiation au rugby à toucher organisée par L'USEP. Le transport a été aussi financé par la coopérative. La sortie s'est très bien passée. L'enseignante avait inscrit la classe dans un programme rugby pour cette année mais la classe n'a pas été retenue. Les élèves pourront néanmoins faire des séances d'escrime en période 4 qui seront financées également par la coopérative.

Les élèves de Lagleygeolle se rendront le lundi matin au gymnase de Meyssac avec l'école de Curemonte en période 3. Le transport est financé par la municipalité.

La classe de Noailhac continue d'aller à la salle des fêtes tous les jeudis pour des activités de motricité. A partir de lundi, ils iront au gymnase de Meyssac avec l'école de Collonges. Les taux d'encadrement ayant changé (un adulte pour 8 enfants en maternelle) il faudra un adulte de plus avec le maître pour chaque sortie.

Les deux écoles se rendront au cinéma de Vayrac le dernier vendredi de la période. Cette sortie et les transports sont financés par l'APE. Les enseignants les remercient. Marie-Laure, Marie-France et Cécile les accompagneront.

4/Projets et subventions :

De nombreux travaux sont prévus à l'école de Noailhac.

Des devis ont été demandés pour changer une partie du mobilier de l'école de Lagleygeolle.

La maitresse souhaite déposer un dossier éducation nationale « notre école faisons-là ensemble » afin que la cour permette plus de mixité au niveau des différents coins avec notamment des bancs, des tables, un coin jardin et la décoration de la porte du préau.

5/Travaux et matériel :

Lagleygeolle :

La maitresse remercie la mairie pour le grand placard de la salle de garderie. Elle attend les portes du placard et le marquage (30) au sol devant l'école. Les panneaux sont commandés.

Deux robinets seront installés dans les toilettes.

Elle signale que plusieurs voitures dont des parents forcent le passage alors que les enfants sont en train de monter dans le bus et qu'un adulte est au milieu de la chaussée. Les véhicules doivent attendre que tous les enfants soient montés avant de passer sans danger.

Elle signale également une trace de moisissure au plafond dans l'angle à gauche du tableau qui serait peut-être une infiltration d'eau ?

Noailhac :

La baie vitrée force au niveau des toilettes. De l'eau rentre toujours côté cour.

6/ Questions diverses :

La date de la fête des écoles est proposée le samedi 29 juin 2024.

Les enseignantes de Lagleygeolle souhaiteraient plutôt cette année faire une exposition des différents travaux effectués mais rien n'est encore défini.

Pas de questions des représentants des parents d'élèves.

Les trottinettes et les vélos de Noailhac sont tous abimés, l'APE peut-elle voir pour les faire réparer ?

Le prochain conseil d'école aura lieu à l'école de Noailhac, le vendredi 15 mars 2024 à 18h30.

Fin de séance 20h30